

Bulletin du 21 octobre 2011

Les nouveautés par rapport au bulletin précédent (14 octobre) sont en rouge.

RESUME

Culture	Stade	Organisme nuisible	Intervention
Colza	16-18	charançon du bourgeon terminal	insecticide
Céréales	00-13	désherbage	herbicide
Pois	00	adventices	semis, désherbage

COLZA

Désherbage (FT 6.31/32)

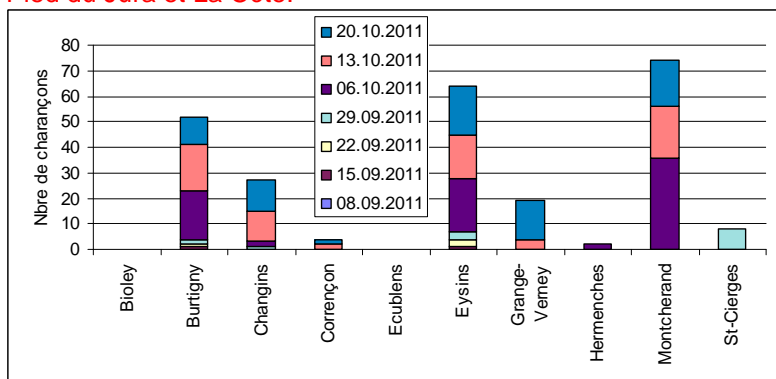
Le Kerb Flo a une efficacité contre les graminées et quelques dicotylédones comme les véroniques et le mouron. Les conditions de ces prochains seront propices à l'application du Kerb. Ce produit peut être appliqué jusqu'au 31 octobre.

Insectes d'automne (FT 6.61/66)



Le vol de charançon du bourgeon terminal continue. Les régions les plus touchées sont le Pied du Jura et La Côte.

Le piège permet de suivre le vol du charançon du bourgeon terminal et de voir si le seuil d'intervention de 10 captures en 3 jours est dépassé. Les



colzas attaqués par ce charançon démarrent au printemps avec plusieurs tiges secondaires car la larve peut détruire le bourgeon terminal durant l'hiver. Contre le charançon du bourgeon terminal, le seul insecticide homologué est Fury 0.1 l/ha. **Pour les traitements avec un insecticide en automne, une demande d'autorisation est nécessaire en PER.**

CEREALES

Désherbage d'automne (FT 2.33.1/2, 2.35)

Pour les céréales semées tôt (en particulier orge, triticale), il est encore possible de désherber en automne jusqu'au 31 octobre.

Dans plusieurs endroits du canton, l'agrostide est devenue résistante à l'isoproturon, il faudra donc choisir une autre matière active ou opter pour un désherbage de printemps. Les herbicides à base de chlortoluron (Banaril, Carmina) restent la référence à l'automne contre le ray-grass, mais attention aux restrictions variétales (voir fiche 2.35.1).

Les céréales qui n'ont pas été traitées à l'automne, pourront être dés herbées au printemps avec une sulfonilurée ou un graminicide.

	graminées						dicot.	Dosage	Prix	Utilisation dans l'orge	Miscible avec CCC
	Agrostide	Pâturin	Ray-grass	Vulpin	Gaillet	Autres					
RACINAIRES (utilisation principale en automne)											
Banaril ³⁾	S	S	S	S	A	M-S	4 à 5	110-135	oui		
Boxer	S	S	M	S	S	A-S	3 à 5	85-115	oui		
Carmina ³⁾	S	S	S	M	M	M-S	2 à 2.5	80 - 105	oui		
Fénikan ¹⁾	S	S	M	M	S	M-S	2 à 3	95-145	oui		
Herbaflex ¹⁾	S	S	M	M	M	M-S	3	100	oui		
Herold SC	S	S	M	S	M	M-S	0.4 à 0.6	80-120	oui		
ISOPROTURON ¹⁾	S	S	M	M	R	A-M	1-3 kg ou l	25-60	oui		
Malibu	S	S	M	S	S	M-S	4	135	oui		
Trump ¹⁾	S	S	M	M	A	M-S	4 à 6	100-150	oui		

Liste non exhaustive, pour plus d'information voir les F+1 2.33 - 35

¹⁾ Interdit en zone S2

³⁾ Restrictions variétales

S = plante sensible; M = efficacité moyenne; A = plante affectée mais pas éliminée; R = inefficace

POIS D'AUTOMNE

Les pois d'automne se sèment dès à présent et jusqu'à mi-novembre. Les nouvelles variétés sont tolérantes au froid. Un semis trop précoce favorise le développement des maladies (anthracnose). En présence de ray-grass, le désherbage se fera de préférence en prélevée en automne (FT 10.31) avant le 31 octobre. Les pois peuvent aussi être désherbés en post-levée au printemps.

MAIS

Pyrale (FT 5.62)

Une bonne lutte préventive est l'enfouissement des pailles de maïs avant fin mars. Cela diminue aussi le risque de fusariose si une céréale est cultivée après le maïs. En semis direct après maïs, broyer finement les pailles.

PROTECTION DES EAUX (FT 18.7-19)

Les herbicides racinaires et la métaldéhyde sont souvent détectés dans les eaux. Il est donc particulièrement recommandé de respecter les règles de prévention lors de leur utilisation : respecter les zones non traitées le long des eaux de surface, épandre les granulés régulièrement en évitant la formation de tas, ne pas rincer les appareils près des eaux de surface, etc.

En PER, la bordure tampon sans produit phytosanitaire le long des eaux de surface doit être d'au moins 6 mètres de large.

Voir Fiche "Bordures tampon".

PRAIRIES

Fauche en fin d'année: une végétation trop abondante peut favoriser l'hibernation des campagnols (source de nourriture et refuge). Une fauche adaptée (~7 cm) défavorisera les campagnols tout en ménageant la production fourragère de l'année suivante.